

REVUE DE PRESSE



13 MARS 2018

> 26 MARS 2018



Centre aquatique : début des travaux



La réunion a permis de lever des doutes et a démontré la volonté de créer le moins de gêne possible (.)

« La construction du centre aquatique est lancée », c'est ainsi que la réunion d'information destinée aux riverains a commencé en présence de Mme Siégel de la CCMM, de M. Vinhelin et M. Demange, du maître d'œuvre M. Landel et des entreprises Eiffage et Eurovia.

La réunion était ouverte à tous mais ce sont surtout les habitants des rues adjacentes qui sont venus se

renseigner.

Ainsi, le déroulement des travaux a été expliqué. Première phase : terrassement et fondations avec la mise en place d'une centaine de piliers grâce à une machine à pieux qui devrait durer 2 à 3 mois. Cette phase verra un passage important de camion qui éviteront le centre ville en passant par la route des crassiers puis le long du canal pour rentrer dans le chantier coté filoche.

Ensuite, ce sera le tour du gros œuvre avec charpentes, bâtiments jusqu'à la fin d'année.

Fin 2018, début 2019, le second œuvre interviendra avec les travaux d'intérieurs et d'aménagement qui devraient durer jusque fin 2019. La réception du chantier se fera ensuite.

Les riverains ont fait part de leur inquiétude concernant les vibrations du chantier qui seraient potentiellement néfastes pour les habitations proches, un huissier est passé et a pris des photos afin de constater d'éventuels dégâts en fin de chantier.

Les places de parking des docteurs seront conservées, la voie ferrée ne sera pas touchée, et les travaux ne se dérouleront que du lundi au vendredi, sauf dérogation exceptionnelle, mais une communication sera faite au cas où. Il a été rappelé qu'un journal de l'avancement des travaux est consultable sur le site de la CCMM

Nouvelles « Moissons de l'emploi »



Hervé Tillard, vice-président de la CCMM ; Patrick Graeffly, vice-président du Pays du Saintois en charge de l'emploi et l'insertion et Laurence Flament, directrice agence Pôle emploi

Objectif : mettre en relation directe les demandeurs d'emploi avec les entreprises du territoire.

L'opération se déroulera à partir du lundi 26 mars.

Au vu du succès des éditions précédentes, la communauté de communes de Moselle et Madon

réitère l'opération « Les Moissons de l'emploi » consistant à mettre en direct les demandeurs avec les entreprises du territoire.

L'action est originale, innovante et rassemble des demandeurs d'emploi volontaire, dit les moissonneurs, pour aller à la rencontre des structures du territoire que sont les entreprises, associations, exploitations agricoles ou administrations.

L'opération se déroulera à partir du lundi 26 mars avec une restitution le 6 avril dans la salle socioculturelle de Ceintrey.

Pour commencer, les moissonneurs feront une enquête auprès des entreprises afin de recenser leurs activités et leur besoins en personnel. Ensuite, en plus des visites d'entreprises, des ateliers seront proposés aux demandeurs d'emploi sur des thèmes comme l'entretien d'embauche ou les droits du travail.

Les Moissons de l'emploi sont ouvert aux employeurs qui à cette occasion font connaître leurs activités et éventuellement leurs besoins en personnel. Pour les demandeurs d'emploi, c'est un moyen de découvrir leur environnement économique et surtout de redynamiser leur recherche d'emploi.

Economie 9

Rapprocher les demandeurs d'emploi des employeurs

Pour la troisième année, la CCMM et Pôle Emploi de Vandoeuvre unissent leurs efforts pour « Les Moissons de l'emploi » sur le bassin de Neuves-Maisons. Hervé Tillard pour la CCMM et Florence Flament pour Pôle emploi dirigent l'opération. Cette année, elle s'inscrit dans le Printemps de l'économie.



L'idée est venue du Pays du Saintois qui a expérimenté cette action un an avant le secteur néodomien. Les Moissons de l'emploi sont destinées à faire découvrir le tissu économique du territoire, à connaître les besoins des entreprises, à apprendre aux demandeurs d'emploi à savoir contacter les entreprises, se présenter. Avec l'expérience des années passées, les organisateurs ont remarqué que ce rendez-vous annuel était attendu par les entreprises et que leur regard sur les demandeurs d'emploi avait changé. De plus, elles ont pris conscience de l'existence des territoires et s'y intéressent en tant que tels. Pour les demandeurs d'emploi, on dépasse aussi le savoir se présenter en les faisant sortir de l'isolement, en créant du lien social, en leur permettant de se reconstruire. Ils sortent même de l'isolement en échangeant entre eux sur les réseaux sociaux. La démarche contact avec les entreprises est une étape de la reconstruction individuelle. Elle permet de travailler sur « l'après », de faire gagner de six mois à un an par rapport à un accompagnement classique. « Cela répond donc à un besoin », ponctue Florence Flament.

La démarche s'appuie sur le volontariat et l'accompagnement par des bénévoles dont la présence non institutionnelle est rassurante pour les demandeurs d'emploi. Ils avaient jusqu'au 16 mars pour se faire connaître. Les 26 et 27 mars, ils recevront une formation préparatoire et du 3 au 6 avril, ils mèneront le matin des enquêtes au sein des entreprises sur l'activité, les besoins en personnel, et l'après-midi des visites d'entreprises et des ateliers thématique tels que droit du travail ou entretien d'embauche.

Daniel Bontemps

Les riverains ont été informés des travaux du pôle aquatique



C'est parti pour les travaux du pôle aquatique qui va remplacer, en mieux, la vieille piscine. Ils ont commencé avec deux jours d'avance. Le maire, Jean-Paul Vinchelin, et la Communauté de Communes, représentés par Marie-Laure Siegel et Daniel Lagrange, avaient tenu à informer les riverains. Messieurs Landel, représentant le Cabinet Chavanne (maître d'œuvre) et Colin, pour Eiffage, entreprise chargée de la construction étaient là également.

Le maire a rappelé que le pôle aquatique s'inscrit dans un projet plus vaste de ce secteur, incluant de l'habitat et des voies de circulation nouvelles. Puis chacun a fourni des explications.

La vingtaine de riverains présents a pris connaissance du plan de circulation des camions, destiné à faire le moins de nuisance possible. Ils arrivent du côté de La Filoche. Le pôle aquatique comportera trois bassins, sportif, loisir, petite enfance, plus un toboggan à vagues, une zone bien-être (jacuzzi, hammam). Les travaux vont commencer par deux à trois mois de terrassement.

Une machine va forer avec une tarière creuse rotative pour atteindre un sol stable et solide douze mètres plus bas et permettre la pose de pieux pour soutenir le bâtiment. La voirie sera réalisée par Eurovia. Une partie des déblais pourra servir comme remblai, d'où moins de trafic de camions.

De plus, afin d'éviter d'apporter de la terre sur la route, une aire de lavage est prévue. En cas de sécheresse et de poussière, le sol sera arrosé. Deux grues permettront de monter le bâtiment. Le clos et le couvert devraient être achevés pour fin 2018-début 2019, et une fin des travaux pour fin 2019. Les horaires des travaux ont été précisés. Il ne devrait pas y en avoir le week-end. Le maire a annoncé qu'en cas de changement dans le programme des travaux, l'information passerait par messages dans les boîtes aux lettres. Deux habitants feront aussi le lien entre le maître d'œuvre et la population, Jean-Louis Leblay et madame Ferry.

Daniel Bontemps



COMMUNES

CCMM

Le 30 anniversaire du centre Jean-L'Hôte se prépare

Fait inhabituel : la salle était pleine de micros à la réunion du conseil municipal de vendredi soir. Le maire a tout de suite donné l'explication : une élue avait des problèmes d'audition. La réunion s'est déroulée en moins d'une heure ; les dix points à l'ordre du jour ayant été votés à l'unanimité.

Le 30e anniversaire du centre Jean-L'Hôte sera dignement fêté du 17 au 22 octobre. Au programme : des spectacles musicaux, du théâtre, du cirque, de la danse... pour tous les publics. Le budget prévu est de 46.000 €. Des subventions publiques seront demandées.

Les élus ont voté les habituelles subventions aux associations participant aux activités péri-éducatives, 1.710 € au total. L'Amicale laïque bénéficiera d'une subvention exceptionnelle de 1.300 € pour l'organisation du meeting d'athlétisme de la ville. La classe de découverte 2018 de l'école François-Villon sera financée dans sa globalité, à hauteur de 42.179 €. Les Fées-minines disposeront d'un rattrapage de 2.000 € de la subvention au titre de 2017.

Une redevance d'occupation du domaine public pour les opérateurs de télécommunications a été votée au taux maximum autorisé.

La commune achètera la parcelle de terrain AC 46 entre le cimetière et la rue de Povoa pour 5.175 €.

Lino Buttice et Joël Boudevin ont été nommés conseillers municipaux délégués.

Par ailleurs, le maire Jean-Paul Vinchelin a annoncé l'installation de cinq défibrillateurs en divers endroits de la commune.

Retour à la semaine de 4 jours

Le dossier « photocopieurs » était le premier point à l'ordre du jour du conseil municipal du 9 mars qui a duré une petite demi-heure. Le maire a demandé aux élus de se prononcer sur la signature d'un nouveau contrat de location avec les prestataires qui seront reçus en mairie ce mardi (9 votes pour, 7 abstentions). Le renouvellement du bail rural à Mathieu Berné pour 9 ans, à compter du 1^{er} mai, a été voté à l'unanimité. Le montant annuel de 660,85 € en 2017 est révisable selon l'indice national de fermage en baisse de 3,02 %, cette année.

Dominique Maugué et Virginie Burgard représenteront la commune à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes des repas servis dans les restaurants scolaires et centres aérés, le cas échéant. Quinze structures sont concernées dans la communauté de communes Moselle et Madon. Deux prestataires ont été retenus : API liaison froide pour sept cantines et Elior liaison chaude pour dix cantines. Le centre de coordination se trouvera à Pulligny.

Les horaires des nouveaux rythmes scolaires sur 4 jours par semaine seront les suivants : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.

Sous vidéosurveillance

Lors du dernier conseil, diverses délibérations ont été prises.

Suite aux conclusions de l'audit de sûreté du major Bechamp, référent de gendarmerie de Meurthe-et-Moselle, concernant la politique active et lutte contre les incivilités et risques de cambriolages, la commune envisage l'installation de 5 caméras de surveillance à des endroits stratégiques, St-Thiébaud, afin de surveiller les dépôts sauvages, Route de Frolois, et de Pont-St-Vincent, Grande rue, entrée Nord (stade, bennes, les Turbines, domaine de VNF via la piste cyclable) et le City stade. Ces caméras ont un angle de vision à 180°. Devis en cours auprès de sociétés de surveillance et demande d'autorisation auprès de la CNIL.

Lever topographique de la traverse : Géodatis est retenu pour 3 640 € HT.

Contrat de groupe d'assurance risques statutaires avec le CDG54 : l'adhésion n'est pas impérative pour un démarchage de la commune, le conseil statuera ultérieurement.

Aménagement de la cour arrière de la mairie : coût des travaux inférieur à 25 000 € HT, donc pas de mise en concurrence, l'entreprise TPM est retenue pour 18 500 € TTC, réfection de la cour, éclairage par des bornes à détection automatique.

Plan communal de sauvegarde : un document reste à réaliser par le centre de gestion (1 437,40 € HT), la proposition sera à adapter concernant les risques inondations et les glissements de terrain.

Eclairage : un avenant au marché initial actuel de 318 337 € HT, va être rédigé et proposé à Techniconseil pour terminer le reste de l'éclairage à led du village.

Création d'une commission pour le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : 8 membres se sont désignés.

Diagnostic de portance de la charpente de l'école : une maîtrise d'œuvre est préconisée, afin d'avoir une vision globale des travaux à entreprendre, incluant diagnostic, contrôle, expertise, et cela avant l'été, pour une rentrée scolaire optimum, priorité à l'étanchéité du toit.

Prochain conseil, le 28 mars.

Le conseil en bref

-M. Boussert a accepté pour la commune un don de 500 € de la part d'une personne souhaitant rester anonyme.

- Côté restauration scolaire, Richardménil, qui fournit entre 11 et 14 000 repas par an souhaite à nouveau bénéficier d'un groupement de commande avec la plupart des autres communes de la CCMM afin d'avoir des tarifs plus avantageux. La préférence se porte toujours sur les produits locaux et bio.

-La voie destinée à permettre la traversée de la commune par les transports exceptionnels au niveau de la rue de Roses a été baptisée « voie du pré Collot », nom du lieu-dit où elle se situe.

-M. Appert-colin intègre la commission d'évaluation des offres.

-Les palissades de la halte nautique vont être restaurées comme les autres barrières de Richardménil.

Les décisions du conseil municipal

Le maire présente une première délibération avec le contrat des risques statutaires et prévoyance. Le conseil décide de donner mandat au centre de gestion qui engagera la procédure de mise en concurrence et souscrira un contrat.

Ventes de parcelles

Concernant la vente de terrains à la SCI du Fort Pélissier, la parcelle A 52 est estimée à 32.600 € et les parcelles AB 787 et 788 à M. Janny sont estimées à 2.160 €.

Projet adolescence mutualisé

La commune participe au projet pour 8.290 € cette année.

Aménagement des trottoirs

Demande de subvention au titre des amendes de police déposée dans le cadre des travaux d'aménagement des trottoirs dont le coût est estimé à 80.775 €HT.

Restauration collective

Renouvellement de la convention du groupement de commandes signée en 2015. Le conseil approuve le lancement d'une consultation.

Le cabaret de la rivière



Rencontre à l'Entre-Deux-Eaux pour concrétiser le parcours du Cabaret avec tous les partenaires.

Au solstice d'été, la nature est en fête, la musique aussi. Pulligny, en partenariat avec la Cité des Paysages, proposera le 22 juin, une grande animation : « Le cabaret de la rivière ».

La réunion préparatoire, conduite par Audrey Normand, vice-présidente déléguée à l'agriculture et à l'environnement, et Thibaut Protois, coordonnateur à la Cité des Paysages, a permis de faire le point sur cette animation à portée environnementale. Elle

se tiendra sur le site des « Vallées du Madon, du Brénon et carrières de Xeuilley » classé Espace naturel sensible et Natura 2000, au lieu-dit « l'Entre -Deux-Eaux ». Le Petit Théâtre d'Ernest, créateur du scénario du « Cabaret de la rivière », porté par Patrice Guillaumet accompagné d'Anne-Marie Bousange mettront en valeur le site et les espèces du milieu naturel, en musique, contes et créations artistiques, « Le 22 juin, c'est porte ouverte chez les Pelouches qui vont conduire tous ceux qui le veulent sur leurs terres pour à travers leurs leurs terres pour observer la faune et flore qui y cohabitent. »

L'événement se déroulera en deux temps : à partir de 13 h 30, des balades « musique et nature » sont prévues avec les enfants, puis à partir de 18 h, un second temps grand public et festif, avec des animations et un cabaret mené par la famille Pelouche. Deux membres de la famille Pelouche prendront de la famille prendra en charge un groupe et le guideront dans une déambulation théâtralisée à travers 4 stations situées le long du Madon, sous une arche du pont une acrobate à tissu évoluera près d'une contrebassiste, une station, symbolisant la cordulie (libellule) et sa larve, mêlera la nature à la musique, il y aura aussi un joueur de didgeridoo et un joueur de pétanque musicale...

Par ailleurs, l'école de musique proposera un programme musical avec scène ouverte à tous en final. Beaucoup d'autres surprises jalonnent la manifestation, une restauration sera proposée.

Mercredi 21 mars 2018 / Neuves-Maisons

La rue du Val de Fer



Une vingtaine de riverains étaient présents à la réunion du quartier du Val de Fer

« Le site de l'ancienne mine sera au croisement des futurs enjeux de la commune, au niveau économique, touristique et de mémoire partagée » a expliqué le maire aux habitants du quartier.

La première réunion de quartier concernait la rue du Val de Fer et s'est déroulée dans le préau de l'école de Bure. Si l'objectif principal reste le même avec la présentation de l'action municipale, concernant la

forme, le rendez-vous a évolué avec la présence des adjoints au côté du maire. Ils ont pu présenter leurs champs d'action respectifs. Devant une vingtaine de personnes, Jean-Paul Vinchelin, avec quelques exemples, a expliqué que le budget restait maîtrisé avec une diminution des dépenses assumée. Sur ce point, des riverains ont souhaité un éclaircissement sur la future taxe électricité, soulignant qu'elle impactait plus fortement les ménages équipés d'un chauffage électrique, ce qui est d'autant plus gênant que souvent, il s'agit des ménages les plus modestes.

« Nous avons fait ce choix car c'était celui qui pénalisait le moins les habitants et qui permet, sans augmenter l'impôt, de compenser la baisse des dotations d'Etat », concluait le premier magistrat.

La réhabilitation de la rue du capitaine Caillon représente de grands travaux et s'inscrit dans le projet global qui comprend aussi la création de la nouvelle gendarmerie.

Le maire a conclu naturellement sur le projet de la mine du Val de Fer situé dans les hauteurs du quartier : « Ce projet est maintenant une réalité. Le site de l'ancienne mine sera au croisement des futurs enjeux de la commune, au niveau économique, touristique et de mémoire partagée. »

La parole a été ensuite donnée aux riverains qui ont pu évoquer des sujets concernant leur quartier comme un problème d'humidité sur un pavillon en contrebas de l'école maternelle, problème qui devrait être résolu lors de prochains travaux.

La qualité de l'eau dans le haut du quartier a été décrite comme ayant un pourcentage de calcaire si élevé qu'il oblige un entretien soutenu, des travaux récurrents et coûteux.

Le Zublin et la mine sur les parcours touristiques



Jean-Paul Vinchelin, Loriane Fabini et Vincent Ferry

Vincent Ferry, ancien président de l'Agence du patrimoine des cultures industrielles (APCI) en deviendra le directeur le 1er avril et démissionnera de son poste de conseiller municipal.

Partenariat à tous les niveaux avec l'État, Terre de Lorraine, le Grand Est, la Métropole, la communauté de communes, le musée du fer, Fort Aventure, les offices de tourisme de Nancy et de Toul, les hôtels, hébergements et restaurants du secteur entre autres : les anciens accumulateurs à minerai Zublin et

l'ancienne mine de fer devraient constituer une attraction touristique majeure dans le sud du département passant en cinq ans de 2.500 à 20.000 visiteurs par an. Un défi, certes, mais la ville engage les moyens.

Vincent Ferry, ancien président de l'APCI (Agence du patrimoine des cultures industrielles) en deviendra le directeur le 1er avril et démissionnera de son poste de conseiller municipal. Un nouveau bureau est composé de bénévoles à savoir Jean-Paul Vinchelin, président, Michel Chevrier, Michel Raoult et Martine Bihl vice-présidents, Marie-Lou Kadok trésorière, Loriane Fabini secrétaire, Annie Vinchelin, membre du bureau et Francis Vinchelin, responsable du carreau de la mine.

« On va poursuivre le travail commencé par l'Atelier mémoire ouvrière », précise Jean-Paul Vinchelin, ajoutant une formation sur les métiers du fer, une école de guides et le recours à des services civiques.

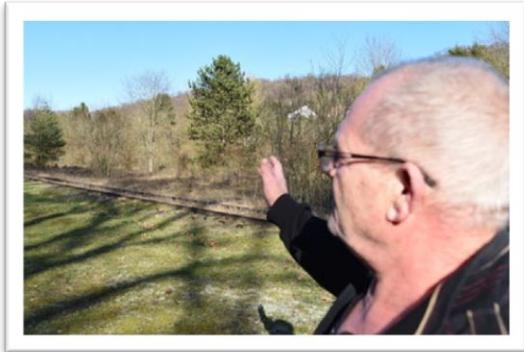
Au programme

Visites de la mine tous les dimanches et jours fériés à 14h ; Le 10 mai : marche gourmande depuis l'usine ; Les 29 juin et le 24 août : marches nocturnes sur le chemin des mineurs ; Les 30 juin et 1er juillet : fête du fer avec spectacle équestre, démonstrations d'artisans et forgerons ainsi que de techniques des temps préindustriels ;

Le 26 mai randonnée cycliste depuis le musée du fer de Jarville.

Le budget prévu pour la réhabilitation du Zublin est de l'ordre de 500.000 €.

Les Bosquets : les opposants ne baissent pas les bras



Le projet de construction des Bosquets au centre de toutes les conversations.

Le projet de construction des Bosquets est au centre de toutes les conversations depuis plusieurs semaines. Même si l'équipe municipale a bien fait savoir que sa décision était ferme et que le lotissement verrait bel et bien le jour, les opposants ne se laissent pas intimider et la polémique enfle. Depuis quelques jours, des panneaux et affiches fleurissent au point central, dénonçant une décision unilatérale prise sans concertation des riverains. Sous le slogan « Touche

pas à mon village », les habitants se disent prêts à occuper la « ZAD » des Bosquets, sur le modèle des zadistes de Bure et de Notre Dame des Landes. Sur d'autres affiches, on peut lire : « Oui aux poulaillers... non aux cages à poules ». Toutefois, le maire, qui se trouve obligé de faire arracher lesdites affiches chaque jour par un agent municipal, rappelle que ce type d'affichage sauvage est illégal et répréhensible. La municipalité a par conséquent décidé de contacter la gendarmerie pour faire respecter la loi.

Le vécu des habitants du centre



Une réunion bien suivie à la salle Bernard-Perrin, mardi soir

La parole leur était donnée au cours d'une réunion de quartier. Les habitants du centre ont confié quelques préoccupations au maire Jean-Paul Vinchelin.

Certains sentiers piétonniers sont obstrués ou impraticables. Le parking sous le marché rouvrira-t-il un jour ? Quel avenir pour deux bâtiments en ruine

rue du Prieuré ? Peut-on éviter que les poubelles traînent dans les rues deux jours avant le ramassage ? Comment sécuriser le presbytère ?

Une dame sollicite, depuis 9 ans une place de stationnement matérialisée devant chez elle, rue Jean-Jaurès, pour son fils polyhandicapé. Il faudrait élaguer les arbres sur un parking. Et quid du lotissement au Haut-des-Vaches ?

« Les demandes sont faciles, leur résolution ne l'est pas » reconnaît le maire. « Les "ruines", nous n'en sommes pas propriétaires. » La place pour handicapés ? « Que cette dame vienne me voir », rétorque le maire. Le parking du marché ? « On va essayer de le rouvrir en attribuant des cartes. »

A propos du lotissement, « on peut consulter le projet en mairie ». Actuellement, 45 % des terrains sont achetés. Cela suit tranquillement son cours. 4,5 hectares se situent à Chaligny et 2,5 hectares à Neuves-Maisons. « C'est un projet sur 10 ou 15 ans ! »

Plusieurs adjoints ont évoqué des travaux ou des manifestations : rénovation de la rue du Capitaine-Caillon à partir de septembre, réaménagement du Point-Central précédé par des réunions, amélioration de l'éclairage public rue Salengro, le tout dans un « budget de redressement financier ».



ACTUALITES ***DIVERSES***

Les chemins de la métropole



André Rossinot : « La métropole, ce n'est pas qu'un territoire, c'est un morceau de société ».

Présentation ce vendredi devant le conseil métropolitain du grand projet de territoire à l'horizon 2030. André Rossinot en dévoile l'esprit, les enjeux et les contours.

Quelle est l'ambition de ce projet ?

C'est un défi, un risque, une attitude. Une vision philosophique sur les valeurs, le « faire ensemble »

dans la concertation. Une métropole, ce n'est pas qu'un territoire, c'est un morceau de société. Et cette société, jamais elle n'a changé aussi vite. Ce projet est une opportunité exceptionnelle de créer, d'innover. C'est un moment d'une intensité que je n'ai jamais rencontré au cours de ma vie publique.

Un projet à quel horizon ?

Ce n'est pas un projet pour les candidats dans deux ans. On va au-delà. On est sur une projection à dix ans mais avec des thèmes d'actualité puisque ce projet s'inscrit dans une vision européenne renforcée.

Qui a contribué et s'est mobilisé ?

Le travail a été progressif. Nous avons d'abord lié un partenariat avec l'université de Lorraine, puis le CHU, le conseil de développement durable, le conseil de la vie étudiante... Plus de 350 à 400 acteurs se sont aussi mobilisés ainsi que les services du Grand Nancy et l'ensemble des 500 élus des conseils municipaux de la métropole. Les débats de ce vendredi sont à ce titre l'aboutissement de plus de deux ans de rencontres et d'échanges, mais aussi le début d'une nouvelle étape, celle de la mise en mouvement.

Les enjeux ?

Le concept de métropole nous y oblige. Depuis Charles-III jusqu'à Artem, Nancy a cette capacité d'invention. À travers par exemple l'école de Nancy qui est un mouvement métropolitain puisqu'elle a rendu l'art qui était réservé aux plus riches à une population plus large.

Cette métropole va-t-elle s'étendre, grandir ?

Nous devons réfléchir avec nos voisins. Ce vendredi, nous présenterons deux cartes. Celle du Technopole Poincaré et celle du bassin de Nancy qui englobe ceux de Pompey, Neuves-Maisons, Dombasle...

Il faudra aussi converger davantage ?

Il faut co-construire. On n'enlève rien aux communes mais la plus-value on la prépare ensemble.

Le calendrier ?

Vendredi, c'est la première lecture du projet. On essuie les plâtres mais nous devons nous écouter. Nous avons 4 mois pour réfléchir ensemble afin d'adopter un projet métropolitain début juillet.

Propos recueillis par Alexandre POPLAVSKY

Dimanche 25 mars 2018 / Ceintrey

Moissons de l'emploi : la 4 édition en avril



Une visite d'entreprise du Saintois lors des Moissons de l'emploi 2017.

La CCPS a validé, lors du conseil communautaire, la reconduction du projet des Moissons de l'emploi pour 2018 ainsi que la proposition de budget prévisionnel nécessaire à l'action.

Initiée par la commission « emploi » de la CCPS depuis 2015, l'action connaît un réel succès. « Un bilan qui nous conforte dans la volonté de reproduire chaque année l'opération » déclarait

Patrick Graeffly, vice-président en charge de l'emploi et de l'insertion.

L'occasion de rappeler l'objectif des Moissons de l'emploi : débusquer les emplois non visibles à pourvoir, le marché caché en allant à la rencontre des entreprises, collectivités territoriales et associations. Et donner aux demandeurs d'emploi une formation adaptée à leurs besoins et dispensée par des partenaires de l'insertion.

Les temps forts

Deux semaines avant la prospection, une réunion par secteur - 4 ont été définis - sera mise en place pour motiver les demandeurs d'emploi et les familiariser à la démarche. Chaque moissonneur d'emploi volontaire reçoit alors une formation d'une journée et ce, une semaine avant la prospection. Puis, arrive la phase « moissons » : prospection par binôme dans tout le territoire avant de rapporter les informations recueillies, de les informatiser et de les transmettre à Pôle emploi pour le traitement et la requalification des offres. Pour clore et dresser le bilan, une réunion rassemblera les Moissonneurs des deux Codécom Pays du Saintois et Moselle et Madon, les élus et employeurs potentiels.

Le budget prévisionnel est estimé à 27.264 €, subventionnables à hauteur de 3.000 € par Pôle Emploi, 5.000 € par Contrat territoires solidaires 54 et 9.300 € par le Fonds social européen. Reste à la charge de la Codécom du Pays du Saintois : 9.964 €.
